

Conférence des Bourgmestres de Wallonie picarde



Communiqué de presse

La Conférence des Bourgmestres de Wallonie picarde adopte deux prises de positions communes

Ce samedi 19 novembre, les maïeurs de Wallonie picarde se réunissaient à Estaimpuis pour leur seconde Conférence des Bourgmestres de l'année. A l'ordre du jour, l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et la détermination des noyaux d'habitat ont donné lieu à des prises de positions communes.

Une motion en faveur du maintien des liaisons ferroviaires transfrontalières

Les Bourgmestres de Wallonie picarde ont discuté du rôle clé que les Communes ont à jouer dans la construction du territoire eurométropolitain. Mais alors que les acteurs de ce territoire travaillent à l'effacement des frontières culturelles, politiques et administratives et à l'amélioration du quotidien des quelque 2,1 millions d'habitants, ils s'insurgent contre la suppression annoncée de certaines lignes ferroviaires, notamment transfrontalières, qui risque fort de mettre à mal la dynamique enclenchée. Les Bourgmestres et les Présidents des Intercommunales de Wallonie picarde réunis ce 19 novembre ont donc décidé de transmettre **une motion à l'Administrateur Délégué de la SNCB, Marc Descheemaecker** (*voir motion ci-jointe*).

Il s'agit, pour eux, de **dénoncer le signal négatif** donné par toute restriction de l'offre actuelle et de réaffirmer **l'importance** que représentent les **transports en commun** et particulièrement les **liaisons ferroviaires transfrontalières** dans leur stratégie de développement.

Afin de ne pas compromettre le business plan de développement des liaisons ferroviaires actuellement à l'étude, les Bourgmestres et Présidents des Intercommunales de Wallonie picarde invitent l'Administrateur Délégué de la SNCB Marc Descheemaecker à **reconsidérer sa position** et à **travailler de concert** avec la SNCF, la Région Nord-Pas-de-Calais et l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai pour assurer la réussite du plan intégré de développement des transports en commun.

Détermination des noyaux d'habitat : une prise de position commune

Face à l'augmentation attendue de la population wallonne, le Gouvernement wallon souhaite mener une politique du logement cohérente privilégiant l'usage parcimonieux de l'espace par la densification des noyaux d'habitat existants. L'objectif étant d'anticiper les évolutions démographiques mais aussi énergétiques et économiques au profit d'un cadre de vie de qualité.

Partenaires du Gouvernement, les Communes de Wallonie picarde ont été associées dès le départ au processus de définition des noyaux d'habitat pour identifier, sur base de plusieurs critères qualitatifs et objectifs définis, les zones les plus appropriées à devenir un noyau d'habitat.

Une mission qu'elles ont accepté de remplir mais qui suscite bon nombre de questionnements en particulier sur les incidences importantes que leurs réponses pourraient avoir sur l'urbanisme, le logement, la mobilité, le foncier, ...

En conséquence, les Bourgmestres et Présidents des Intercommunales de Wallonie picarde ont décidé d'adopter une position commune que les Communes relayeront auprès des Ministres Jean-Marc Nollet et Philippe Henry, respectivement en charge des politiques régionales du logement et de l'aménagement du territoire. Celle-ci vise, notamment, le caractère purement indicatif des informations communiquées et la garantie quant à l'absence de conséquences en matière foncière et d'aménagement du territoire.

La Conférence des Bourgmestres, un outil territorial au service du citoyen

La séance de ce samedi 19 novembre a ainsi permis de renforcer une des principales missions de la Conférence des Bourgmestres à savoir, l'affirmation d'une volonté et d'une ambition communes pour la Wallonie picarde.

Le 21 novembre 2011

Contact presse :

Cindy Duchâteau
ASBL Wallonie picarde, Secrétariat de la Conférence des Bourgmestres de Wallonie picarde
Tél. : 056 56 13 36 - 0496 65 69 98 - duchateau@wapi2025.be

Conférence des Bourgmestres de Wallonie picarde



SNCB

Monsieur Marc Descheemaeker
Administrateur Délégué de la SNCB
Avenue de la Porte de Hal, 40
B-1060 BRUXELLES

Le 21 novembre 2011

Monsieur l'Administrateur délégué,

Nous avons récemment pris connaissance de la liste des trains qui seraient supprimés dans le cadre de votre plan d'économie global.

Vous jugez le taux d'occupation de ces trains trop faible par rapport à leur coût d'exploitation. Dans un contexte budgétaire très serré, nous comprenons la nécessité de réaliser des économies et ce, afin d'utiliser au mieux l'argent public au bénéfice du plus grand nombre de personnes.

Plusieurs trains figurant dans la liste concernent le territoire de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai » avec notamment, les trains transfrontaliers des lignes Kortrijk-Lille Flandres et Tournai Lille-Flandres.

Nous convenons qu'il s'agit en effet d'une réduction plutôt limitée de l'offre actuelle, car les suppressions envisagées concernent des trains de week-end et l'offre de la semaine ne semble pas impactée, ce qui est plutôt de nature rassurante pour les travailleurs et les étudiants transfrontaliers.

Cependant, en tant qu'élus de Wallonie Picarde réunis au sein de la Conférence des Bourgmestres, nous considérons que toute restriction de l'offre actuelle, constitue un signal négatif dans le cadre du développement des liaisons ferroviaires de l'Eurométropole.

Disposer d'un réseau de transports collectifs performant constitue une des clés de réussite de l'Eurométropole, à la fois pour son accessibilité interne mais également pour son accessibilité internationale. Il s'agit d'un des facteurs essentiel au développement socio-économique de notre territoire.

Nous, les Bourgmestres de Wallonie Picarde, Président et Vice-Président du Conseil de Développement, Présidents des Intercommunales IDETA, IEG et IPALLE, réunis au sein de la Conférence des Bourgmestres ce samedi 19 novembre 2011, tenons à réaffirmer l'importance que représente les transports en commun et particulièrement les liaisons ferroviaires dans notre cadre stratégique de développement.

Compte tenu des attentes importantes dans le dossier des liaisons ferroviaires, la diminution de l'offre risquerait de limiter nos chances de réussite pour la mise en œuvre d'un plan de développement d'avenir, car de telles mesures ne sont pas de nature à inciter les citoyens à prendre les trains transfrontaliers.

Nous tenons également à réaffirmer notre engagement aux côtés de l'Eurométropole dans la réalisation d'un plan d'action intégré ayant pour objectif d'augmenter le nombre de voyageurs, un plan reposant sur 4 piliers :

1. L'amélioration du fonctionnement du service de l'offre actuelle
2. Le renforcement de la promotion et de la communication
3. La synchronisation des tarifs transfrontaliers avec les tarifs nationaux
4. L'adaptation des fréquences aux ambitions d'une métropole transfrontalière

Le potentiel existe indéniablement, car l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai est un territoire de plus de 2 millions d'habitants qui compte un tissu dense d'entreprises, d'équipements, de hautes écoles, d'universités, ainsi qu'un e-campus en cours de développement.

Par ailleurs, le triangle ferroviaire Lille-Kortrijk-Tournai pourra devenir la plaque tournante d'un réseau de transports en commun eurométropolitains, et permettra également le lien avec la grande vitesse. Telle était l'une des conclusions d'un large diagnostic sur la mobilité transfrontalière qui a été mené cette année.

Ainsi, à l'heure où nous développons un business plan de développement des liaisons ferroviaires, une diminution de l'offre risque d'être contreproductive. Nous vous demandons dès lors de reconsidérer votre proposition et nous souhaiterions travailler en étroite collaboration avec vous, ainsi qu'avec la SNCF et la Région Nord Pas de Calais, afin d'assurer la réussite de ce plan intégré de développement des transports en commun.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous adressons, Monsieur l'Administrateur délégué, nos meilleures salutations.

Les Bourgmestres de Wallonie picarde

Les Présidents des trois Intercommunales (IDETA, IEG et IPALLE)